COMMUNE DE HILSENHEIM
67600

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers Elus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers Présents : 19

Sous la Présidence de M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc STEYDLI, Maire
Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle, M. JEHL Pascal, Mme CROVISIER Catherine, M. UHL Christophe, Mme LUTHRINGER Sandra, adjoints

Monsieur APELL Gérald - Madame DELAMESIERE Anaïs - Madame EHRHART Elisabeth - Madame HEIM Yvette – Monsieur KNOBLOCH Loic - Monsieur KOPP Eric – Madame REINBLOT Perrine – Madame ROSER Sarah - Madame SCHMITT Manon - Madame SCHREIBER –VIOLAIN Marie - Monsieur STOECKEL Joël - Monsieur STUMPF Pascal – Madame THOMANN - BELDAME Sabrina

ETAIENT ABSENTS :

M. Rémy HEIM donne procuration à Mme Manon SCHMITT
Mme Katia SUHR EHRHART donne procuration à Mme Sabrina THOMANN - BELDAME
M. Mattéo GUYON donne procuration à Sarah ROSER
M. Claude Heinrich donne procuration à Pascal JEHL

5. FINANCES

5.3 Facturation électronique des ventes de bois

Dans le cadre de la réforme introduite par la loi de finances de 2020, toutes les communes ont obligation de procéder à la dématérialisation des factures (« facturation électronique ») à partir du 1er septembre 2026.

Cette obligation concerne toutes les ventes de bois à des professionnels non groupées c'est-à-dire uniquement les ventes simples (1 vendeur – 1 acheteur)

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-6-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

2 options sont proposées aux communes :

Publié le : 13/10/2026 08:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Hilsenheim
https://www.intramuros.org/hilsenheim/documents_administratifs/82419

1. La commune prend en charge la facturation. L'ONF met à disposition les éléments de facturation sur le portail des collectivités
2. La commune donne mandat à l'ONF pour rédiger et émettre la facture. Dans ce cas, la signature d'une convention de mandat de facturation doit être réalisée, l'ONF continue d'émettre les factures (sans encaissement ni reversement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE DECIDE

- que la commune donne mandat à l'ONF pour rédiger et émettre la facture. La signature d'une convention de mandat de facturation sera réalisée, l'ONF continue d'émettre les factures (sans encaissement ni reversement).

Certifié conforme au registre

Hilsenheim, le 23/09/2026
Le Maire, Jean-Marc STEYDLI

MAIRIE HILSENHEIM (Bas-Rhin)

La secrétaire de séance
Mme Yvette HEIM

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-6-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Publié le : 13/10/2026 08:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Hilsenheim
https://www.intramuros.org/hilsenheim/documents_administratifs/82419